

# COMMUNE DE NOAILHAC

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2018

20h30

- **Appel nominal des conseillers municipaux** : Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux. Tous les conseillers sont présents, aux exceptions suivantes :
  - Arnaud Molas-Coste est excusé et représenté par Jacques Bouygue ;
  - Emmanuel Marsallon est excusé et représenté par Christophe Terrieux ;
  - Cathy Ruebenthaler est excusée et représentée par Patrick Serrager ;
  - Pascale Valette est excusée ;
  - Chantal PAROUTEAU est excusée.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil peut valablement se poursuivre.

- **Désignation du secrétaire de séance** : L'assemblée désigne Monsieur Patrick SERRAGER en qualité de secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2017** : Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques et propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Aucune observation n'est faite et ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Participation aux frais de scolarité maternelle de Meyssac 2016-2017** : Le Maire présente le courrier de la mairie de Meyssac demandant la participation de la commune aux frais de scolarité d'un enfant de Noailhac en maternelle de Meyssac pour l'année scolaire 2016-2017. Le montant de cette participation est de **1 150,00€**. L'enfant concerné avait bien eu l'autorisation du Maire pour son inscription en maternelle à Meyssac pour l'année scolaire 2016-2017 puisque la commune ne prenait pas encore toutes les sections de maternelle à Noailhac. Accord à l'unanimité des votants.

- **Rythmes scolaires : passage à la semaine de 4 jours :**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite de la décision du Gouvernement de procéder à une révision de l'organisation des temps scolaires, toutes les communes de la ComCom ont réfléchi sur les rythmes scolaires à partir de la rentrée 2018, afin d'harmoniser les propositions à faire à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Il ressort de ces réflexions qu'une majorité de communes souhaitent repasser à la semaine de 4 jours dès septembre

2018. Les transports scolaires et l'ouverture des centres aérés seraient modifiés dans ce sens.

Il convient au CM de se prononcer sur ces nouveaux rythmes, sachant que le Conseil d'École, dans sa séance extraordinaire du 2 février 2018, s'est prononcé également pour un retour à la semaine de 4 jours, du fait de la position d'une majorité de parents et des enseignants du R.P.I.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à 5 voix pour et 4 abstentions, demande l'application du cas dérogatoire de la semaine scolaire de 4 jours.

Les conséquences pour la commune de Noailhac sont la diminution du temps de travail des deux agents dédiés à l'école. En effet, Mme Éhouzou passerait d'un contrat de 35h à 32h par semaine annualisé, et Mme Valette de 32h à 29h. Pour Mme Valette, cet horaire englobe le ménage de la salle des fêtes, salle expo, église et les remises des clés lors de la location de la salle des fêtes. Dans tous les cas, que ce soit pour Mme Éhouzou ou Mme Valette, nous devons saisir le comité technique du centre de gestion pour avoir son avis. Ensuite, il faudra délibérer sur la modification de leur temps de travail. Mme Valette et Mme Éhouzou ont été informées de cette modification de leur temps de travail. Mme Valette cherche à faire des heures complémentaires au centre aéré par exemple. Le Maire a transmis cette demande à la Communauté de Communes.

- **Communauté de Communes Midi Corrézien :**

Le Maire précise qu'à la suite de diverses positions prises au sein de la ComCom Midi Corrézien, les communes sont appelées à se prononcer sur deux projets de délibérations.

- **Révision libre des attributions de compensation au titre de l'année 2018 :** Le Maire rappelle au Conseil que chaque année la communauté de communes verse à la commune une compensation financière qui jusqu'à 2017 était de 12 398,00 €. Comme indiqué par le Maire lors de la réunion du CM en date du 13 septembre 2017, cette compensation est revue à la baisse suite aux analyses conduites par la CLECT principalement à propos de la taxe professionnelle de l'entreprise AUTOSIL. La compensation reçue par Noailhac pour l'année 2018 sera donc de 7 566,00 €.

Accord à l'unanimité des votants.

- **Adhésion de la Communauté de Communes au syndicat Mixte DORSAL :** Le Maire informe le Conseil qu'il est dans l'intérêt de la ComCom d'adhérer au syndicat DORSAL pour la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communication électronique et activités connexes sur le territoire de ses membres. La commune doit confirmer son accord pour cette adhésion qui intervient dans le cadre du programme d'installation de la fibre optique dans toute la ComCom.

Accord à l'unanimité des votants.

- **Élagage et adressage :**

Le Maire fait le point sur ces chantiers, préalable nécessaire au déploiement de la fibre optique.

Pour l'adressage, les demandes de subventions sont lancées. Nous discuterons avec La Poste d'un programme d'intervention dès qu'il sera possible de leur notifier l'attribution du marché pour la dénomination et la numérotation. La commande potentielle à La Poste réunit déjà 7 communes qui se sont exprimées pour une mutualisation de la démarche, conduisant à une remise de 10% sur les premiers devis reçus. Nous attendons encore des offres pour la réalisation des panneaux de voies ou plaquettes de numéros.

Pour l'élagage, le Département prévoit de nous communiquer le tracé des lignes à réaliser, d'ici quelques mois.

Nous devons dès maintenant sensibiliser les propriétaires riverains de lignes téléphoniques sur l'obligation d'avoir à élaguer au plus tôt. Il faut que ces riverains comprennent bien que si ce travail est une obligation pour eux, c'est une condition « sine qua non » pour l'acheminement des lignes peut-être chez eux et certainement chez tous les voisins desservis au long des lignes.

Le Maire a demandé à l'agent communal de recenser les lignes téléphoniques longeant les routes communales afin que nous puissions envoyer un courrier aux propriétaires concernés.

- **BUDGETS 2018 :**

Le Maire propose de peaufiner les principales composantes du budget 2018, dans la perspective d'un vote rapide dès que les éléments émanant de la Trésorerie pour le compte administratif, de l'État pour les dotations et du Département pour la contractualisation triennale, seront connus.

- **Subventions aux associations 2018 :** Les élus arrêtent un projet de liste pour un montant global de 2.500 €. Les élus membres d'associations se sont abstenus de participer à la définition des montants y afférents.
- **Restes à Réaliser 2017 :** voir tableau joint en annexe
- **Projet délibération affectation des résultats :** voir document joint en annexe (projets de délibérations vérifiés par le receveur municipal)
- **Compte administratif 2017 :** voir document joint en annexe. Les comptes administratifs sont en accord avec les écritures de la trésorerie.
- **Budget 2018 :** voir document joint en annexe (ébauche à faire contrôler par la trésorerie pour le vote réel du BP au prochain CM). Les recettes de fonctionnement sont purement théoriques car nous n'avons pas encore les chiffres des dotations de l'État, notamment en ce qui concerne la compensation de la perte de la taxe d'habitation.

Sur nos dépenses de fonctionnement, il faudrait prioriser les voies communales sur lesquelles du point à temps ou des réfections sont nécessaires (Sont évoqués : La Naverie, Le Rieux, une partie du chemin du Got, Rignac et La Cisterne). Il est également proposé de compléter les

prévisions de dépenses d'investissement. Voir également le résultat de la discussion au point suivant sur l'intérêt d'un défibrillateur.

- **Plan d'Aménagement du Bourg :**

Corrèze Ingénierie est venu en Mairie discuter d'un avant-projet s'appuyant sur les études de 2012. L'idée pour le P.A.B. de 2018/2020 est de se cantonner au centre bourg, et plus précisément : rue de la Liberté, Place d'Astorg, Place de l'Église et une amorce vers la Place des Noyers.

Par rapport aux esquisses préparées par Corrèze Ingénierie, il est demandé au Conseil de valider les options qui seront confirmées pour la préparation du dossier d'appel d'offres en recherche d'un maître d'œuvre. Le Conseil valide à l'unanimité des présents les esquisses présentées.

- **Défibrillateur :**

De nombreuses communes sont dotées d'un défibrillateur. Un débat est ouvert sur l'intérêt que cela pourrait représenter pour la commune, et, dans l'affirmative, le lieu où l'installer ? Les éléments de coût reçus annoncent un investissement de l'ordre de 1.800 €TTC, plus un contrat de maintenance de 360 €TTC par an. Le Conseil trouve ce devis élevé et se demande s'il est vraiment opportun de faire cette acquisition. Ce matériel ne présenterait pas de grosses difficultés d'utilisation. Le point d'installation éventuel serait à la mairie sous le petit préau. Nous restons en attente de nouveaux devis.

- **Station d'épuration : autosurveillance 2018 :**

Le Maire rappelle que tous les deux ans, la commune doit procéder à un contrôle d'autosurveillance afin de pouvoir prétendre à une subvention de l'Agence de l'Eau. Pour rappel, cette année, la subvention a été de 1 600 €. Le Maire présente le devis du SATESE (laboratoire du Département) pour un montant TTC de 290,63€. La convention est acceptée à l'unanimité des votants.

Sur ce sujet de compétence assainissement collectif, Monsieur Bouygue, président du syndicat Bellocvic, rappelle au Conseil la loi Notre. En effet celle-ci prévoyait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes les communes ayant encore la compétence assainissement collectif devaient la céder aux comcoms. Un nouveau délai a été donné : 1<sup>er</sup> janvier 2026 si au moins 25% des communes du territoire demandent ce report de délai. Il en parlera à la prochaine réunion de la Comcom qui s'exprimera sur ce thème et donnera la marche à suivre pour un transfert de cette compétence éventuellement différé au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- **Maintenance cloches église :**

Le Maire informe le Conseil que le contrat de maintenance des cloches arrive à échéance au 31 mars 2018. Il convient donc de le renouveler. Il présente le devis de l'entreprise BROUILLET à Noailles, entreprise qui avait ce contrat et qui a réalisé les travaux de restauration de l'église pour un montant annuel de 131,00 €

H.T. Il s'agit d'un contrat annuel renouvelable par tacite reconduction sur une durée totale de 4 ans.

Accord à l'unanimité des votants.

- **Questions diverses :**

○ Compteurs Linky

- Programme d'installation sur la commune : nous avons été informés d'une mise en place à compter du mois de mars prochain.

- Point sur l'expression d'éventuelles oppositions : la Mairie n'a fait à ce jour l'objet d'aucune intervention ou réticence exprimée. Toutefois, plusieurs Conseillers sont informés de l'existence de campagnes conduites par certaines associations conseillant de s'opposer à la pose de ces compteurs.

- En Corrèze, les communes ont transféré la compétence distribution d'électricité à la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE19) qui en confie l'exploitation à Enedis au travers du contrat de concession. Les compteurs sont la propriété de la FDEE19, mais en pratique le concessionnaire (Enedis) les exploite à ses risques et périls. La responsabilité de la commune ne peut donc pas être engagée en ce qui concerne ces équipements. Comme le rappelle la FDEE19, leur installation résulte d'une Directive européenne prévoyant la mise en place de « systèmes intelligents de mesure » et de la loi française de transition énergétique de 2014.

Par conséquent, la commune n'a aucune compétence pour interférer dans le déploiement de ces équipements.

- La FDEE19 précise que les objections sur les risques pour la santé publique ont été rejetées par le Conseil d'État dès 2013, considérant que les rayonnements électrostatiques émis par ces compteurs n'excèdent pas les seuils fixés par décret ni ceux admis par l'Organisation Mondiale de la Santé.

S'agissant des flux d'informations, le concessionnaire disposera certainement d'informations plus précises et détaillées qu'avec un compteur simple et pourra optimiser sa gestion. À l'inverse, la Cour des Comptes trouve que l'utilisateur pourrait mieux bénéficier de cet outil et vient de recommander une amélioration de cet aspect.

- Si des particuliers ont des oppositions ou craintes à faire valoir, ils doivent s'adresser aux représentants de l'État, à la FDEE19 ou Enedis. Le refus de remplacement du compteur ancienne génération reste légalement possible... jusqu'au jour où ce remplacement deviendra une nécessité, payante.

- Le Conseil souhaite que cette information soit relayée dans le prochain numéro du Noailhac Info.

○ Randonnée VTT - Tulle Cyclo Nature : Le Maire donne l'information du passage d'une épreuve de randonnée VTT (Lissac-Tulle), sur la commune,

le 8 avril prochain. Elle passera au niveau de La Rougerie et Orgnac vers Lanteuil, en empruntant le chemin du PDIPR. La commune n'interviendra pas dans l'organisation de cette randonnée.

- Assurances AXA : Les assurances AXA proposent une « opération solidaire » concernant leurs contrats de complémentaires santé. En effet, si la commune accepte de les soutenir symboliquement, les contrats de complémentaires santé seront proposés aux administrés avec une remise de 30% sur leurs tarifs initiaux. Le Conseil ne souhaite pas se prononcer ce soir et demande à ce que cette question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- Cérémonie du 11 novembre 2018 : Cette année sera célébré le centenaire de la fin de la guerre 14/18. La commune se doit de marquer cet évènement. Le Maire indique que l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine propose de participer à cette commémoration aux côtés de la mairie et d'organiser une animation musicale sur le thème de cette fin de guerre. Le coût de cette prestation est de 600 €. L'association NMP prendra à sa charge la moitié de ce coût, et la commune l'autre moitié par le biais d'une subvention exceptionnelle de 300 € versée à l'association.
- AGENDA :
  - Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : après contact avec notre Comptable / receveur, la date retenue est le vendredi 23 mars 2018 à 20h30.